

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	46

**N° 222/2018**

**OBJET : Exploitation de la cuisine centrale de Miremont - Confection et livraison des repas en liaison froide pour les besoins intercommunaux, communaux et portage à domicile en groupement de commande / Autorisation du Président pour engager une consultation unique par marché public de prestation de service avec un part de concession pour l'exploitation de la cuisine centrale**

**L'an deux mille dix-huit et le 2 octobre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, M. Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M<sup>me</sup> Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Gilles COMBES à M<sup>me</sup> Danielle TENSA, M. Michel COURTIADÉ à M<sup>me</sup> Sabine PARACHE, M<sup>me</sup> Annick MELINAT à M. Pascal TATIBOUET, M. Sébastien VINCINI à M. Jean-Louis REMY, M<sup>me</sup> Joséphine ZAMPESE à M. René AZEMA.

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**M. Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que suite à l'évolution de la réglementation en matière de concession, les collectivités publiques ont la possibilité de conclure une convention unique confiant plusieurs activités à un concessionnaire ou délégataire. Il est donc proposé de confier en concession l'exploitation de la cuisine centrale de la CCBA.

Monsieur le Président souligne les intérêts de la concession :

- Possibilité de confier plusieurs activités relevant ou non d'un service public dès lors que la collectivité peut démontrer l'existence d'un lien cohérent entre elles.
- Le risque lié à l'exploitation du service ou de l'ouvrage est transféré au concessionnaire.
- Clarification des responsabilités et garantie d'un meilleur équilibre financier dans l'exploitation du service.

Monsieur le Président propose ainsi l'engagement de la consultation par marché public de prestation de service en groupement de commande, comme acté par délibération n°182-2018 du 11 septembre 2018, et d'insérer à ce marché public une part de concession pour l'exploitation de la cuisine centrale.

Avec ce contrat, le prestataire/concessionnaire devra assurer les missions suivantes :

- Exploitation, à ses risques et périls, de la cuisine centrale (concession)
- Confection et portage des repas à domicile (prestation de service)
- Confection et livraison des repas aux cantines des communes et à l'ALSH de la CCBA (prestation de service)
- Confection et livraison de repas à des tiers (activités extérieures du concessionnaire/prestataire) (prestation de service)

En contrepartie de l'exploitation de la cuisine centrale, le concessionnaire paiera une redevance comprenant une partie fixe et une partie variable.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en place un contrat de concession pour l'exploitation de la cuisine centrale,  
**AUTORISE** Monsieur le Président à engager un marché public de prestation de service en groupement de commande portant sur la confection et la livraison des repas en liaison froide pour les besoins des cantines des communes, de l'ALSH de la CCBA et de son service de portage de repas à domicile, et d'octroyer, dans le cadre de ce marché public, une part de concession pour l'exploitation de la cuisine centrale.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS